

DES ALGERIENS A LYON. DE LA GRANDE GUERRE AU FRONT POPULAIRE¹

Alors que l'immigration algérienne en France a suscité depuis une ou deux décennies de fort nombreux travaux, son histoire reste paradoxalement mal connue. Ce travail se proposait de contribuer à combler cette lacune. Le projet initial, "couvrir" la période allant de la première guerre mondiale à la guerre d'Algérie, fut bientôt réduit à celui d'étudier exclusivement la seule période de l'entre-deux-guerres, les données réunies ayant vite permis d'affirmer que celle-ci fut, en la matière, beaucoup plus qu'un simple galop d'essai. Le nombre, la provenance régionale des Algériens immigrés méritaient d'être cernés en priorité; les causes et la nature de leur mouvement, réputé prendre, à cette époque, la seule forme d'une noria permanente, précisées; le devenir individuel ou collectif en France, en matière d'implantation géographique, d'insertion professionnelle et familiale, devaient également être mis en évidence; le rôle du temps enfin devait être montré. De ces interrogations découlaient deux contraintes : d'une part, l'adoption d'une échelle géographique limitée, permettant seule un suivi individuel des individus - d'où, après vérification de sa pertinence quantitative, le choix d'une monographie lyonnaise -, d'autre part, le recours à une source

¹Thèse pour le Doctorat de l'Université Lyon II, sous la direction de M. Y. LEQUIN, soutenue le 18-02-89

désormais classique en histoire sociale, mais dont l'usage n'était pas sans poser problème sur ce sujet, les listes nominatives des recensements de population². Aux inconvénients habituels de ces listes venait en effet se greffer l'inquiétude que cette source ne soit qu'un médiocre reflet de cette population "étrange" si ce n'est étrangère. Quelle proportion d'Algériens avaient en effet été pris en compte par des recensements habituellement peu aptes à saisir les populations les plus mobiles et les plus défavorisées socialement - deux caractéristiques que l'on pouvait *a priori* prêter aux Algériens - et quelle était la qualité des informations fournies ? La comparaison entre le nombre d'Algériens recensés et le solde cumulé des flux portuaires annuels en provenance d'Algérie, considéré à la fin de l'année civile précédant chaque recensement, permet de montrer, pour répondre à la première de ces deux interrogations, que, contrairement à l'attente, trois à quatre cinquièmes, selon les années, des Algériens présents en France avaient bel et bien été recensés. Restait la question de la **qualité** des données, problème plus délicat qui fit l'objet de précautions méthodologiques longuement discutées en introduction. Les résultats obtenus grâce au traitement des informations contenues dans les listes nominatives ont été, le plus systématiquement possible, croisées avec les renseignements recueillis dans d'autres sources nominatives (état civil, registres du commerce, annuaires...).

Au corpus de sources quantitatives et nominatives ainsi constitué³ vinrent s'ajouter d'autres sources permettant d'éclairer la situation des migrants avant leur départ, qui paraissait indissociable de l'étude de leur comportement en France, et la question mal connue

2 Faut-il rappeler que les Algériens, sujets français et non citoyens français, ne disposaient pas à cette date du droit de vote et que les listes électorales n'étaient donc pas utilisables ? Les flux portuaires constituaient une autre source quantitative potentielle. Mais, à la différence des listes des recensements, les renseignements qu'elles fournissent ne sont pas nominatifs.

³ Furent finalement retenus les recensements de 1921, 1926, 1931, 1936, plus les recensements spécifiques aux populations nord-africaines de 1923 et 1937.

de la politique des pouvoirs publics vis-à-vis de la main-d'œuvre coloniale, tant en matière législative qu'en matière d'accueil et d'encadrement. Archives coloniales et archives du Service Nord-africain de la préfecture du Rhône ont constitué l'essentiel de ces sources plus qualitatives⁴.

L'IMMIGRATION ALGERIENNE, UNE INTRUSE...

Les premiers mouvements migratoires entre l'Algérie et la France dans le sens Sud-Nord remontent à la fin du XIX^{ème} siècle. Circonscrits, quant à leur origine, à la grande Kabylie, ils ne sont alors que la prolongation en direction d'horizons nouveaux des mouvements traditionnels des montagnards berbères vers des plaines. Initialement limitée, entravée par une législation tâtilonne, l'immigration algérienne prend, après 1910, une ampleur suffisante pour que les conditions de vie et de travail des ouvriers algériens en France, qui sont alors 4 ou 5 000, fassent l'objet d'une enquête officielle dont les conclusions sont fort modérées. Ni l'émigration ni l'immigration des Algériens ne soulèvent à cette date de protestation majeure et le 15 Juillet 1914, une loi supprime toute entrave à la circulation des "indigènes", selon la terminologie alors en vigueur. Mais le véritable décollage de l'immigration se fait à l'occasion de la première guerre mondiale. Entre 1914 et 1918, 120 à 130 000 Algériens débarquent en France pour y travailler et 175 000 autres

⁴ Pour les archives coloniales, ont été utilisées celles consultables au dépôt d'Aix-en-Provence (archives du Gouvernement Général d'Algérie, archives du département d'Alger, fonds A.P.O.M et A.O.M., mais non archives du département de Constantine, non accessibles en 1986-87, qui auraient été essentielles compte-tenu de l'origine des migrants). En revanche, les archives demeurées en Algérie n'ont pu être consultées et celles du service nord-africain de la quatorzième région militaire n'ont pas été retrouvées. Le recueil de sources orales s'est heurté à de grandes difficultés d'ordre culturel et linguistique. Sauf exception, celles-ci n'ont pu être utilisées.

pour y servir sous les drapeaux. Cet appel massif à la main-d'œuvre coloniale constitue un bouleversement majeur dont les promoteurs, pressés par l'urgence, n'avaient pas envisagé les conséquences à moyen terme. Dès la fin des hostilités, en revanche, les pouvoirs publics se soucient de mesurer les conséquences du phénomène, dans une enquête menée dans les villages algériens pour connaître "l'état d'esprit des indigènes revenus dans la colonie après avoir été envoyés en France" et "l'influence sociale de leur séjour dans la métropole". Les rapports dressés à cette occasion par les administrateurs des communes d'Algérie constituent un document de premier ordre. Par delà la persistance de poncifs anciens dans la perception de "l'indigène" par l'administration, une grande leçon ressort de la quasi totalité de ces rapports : le séjour en métropole des travailleurs algériens est perçu par l'administration locale comme un danger politique majeur, une remise en cause du *statu quo* colonial, par la prise de conscience et les revendications qu'il suscite chez les intéressés. La sonnette d'alarme est fermement tirée, et les pouvoirs publics métropolitains, prenant subitement la mesure du processus qu'ils ont déclenché sans l'avoir voulu, vont dès lors tenter de mettre un terme à l'émigration, pratiquer une politique de "containment".

Alors même qu'en France métropolitaine la pénurie de main-d'œuvre est à son comble et que l'on conclut avec différents pays européens des conventions bilatérales assurant le recrutement nécessaire au redémarrage de l'économie française, l'immigration algérienne est officiellement déclarée *persona non grata*. Catégorique est sur ce point le rapport de la commission interministérielle chargée d'étudier les modalités d'introduction de la main-d'œuvre immigrée, qui énonce d'emblée :

"Faire appel à la main-d'œuvre d'origine européenne de préférence à la main-d'œuvre coloniale ou exotique, en raison des difficultés d'ordre social ou ethnique que pourrait faire naître la présence sur le

sol français d'éléments ethnographiques trop nettement distincts du reste de la population"⁵

En application de ce principe, c'est avec beaucoup d'ardeur - même si pas toujours avec beaucoup de succès - que les pouvoirs publics métropolitains, pressés par ceux d'Alger, s'emploient à faire regagner l'Algérie à tous ceux qui, plus soucieux de gagner leur vie en France que de retourner à leurs pénates, tentent d'échapper à la clause de leur contrat prévoyant leur rapatriement. D'appel à la main-d'œuvre algérienne, il ne sera plus question avant longtemps.

Pour autant, l'immigration algérienne ne disparaît pas du paysage métropolitain. Malgré la stratégie des pouvoirs publics consistant à trouver ailleurs les bras nécessaires à l'économie nationale, souvent sous la forme d'opérations très finalisées, les Algériens sont, dès le début des années vingt, plusieurs dizaines de milliers chaque année à s'expatrier en direction de la "mère patrie", constituant en métropole dès 1924, malgré les allées et venues incessantes, un stock qui ne redescendra plus en-dessous de 100 000 individus. Le fait n'est pas sans attirer l'attention du Ministère de l'Intérieur, qui met en route, au printemps 1923, deux recensements (un en métropole, un en Algérie), pour mesurer l'ampleur du phénomène. Deux enquêtes dont l'étude détaillée montre l'incapacité des préfets à rendre compte de la situation de façon convenable, faute de "prise" sur cette population qui n'est astreinte à aucune formalité pour signaler ses allées et venues. De piètres sources pour l'historien, donc. C'est pourtant sur la base des informations qu'elles fournissent, et sous la poussée d'un lobby colonial qui renâcle à voir s'enfuir une main-d'œuvre corvéable à merci, se refusant à prendre la mesure réelle du mouvement d'émigration (on use alors du terme "exode") ou à s'interroger sur

⁵ J.O. Doc. Parl. Chambre, annexe 1540 du 25 septembre 1920. Il est à noter que ce principe figure en tête, avant même celui concernant la main-d'œuvre allemande, autre indésirable...

ses causes, que le Ministère de l'Intérieur prend, en 1924, les premières mesures réglementaires visant à canaliser une immigration à nouveau libre depuis 1919⁶. De 1924 à 1935, divers décrets se succèdent. Illégal (car contradictoire avec la loi de 1914 qui reste en vigueur), inique à l'évidence, parfois absurde, cet ensemble juridique s'avère de surcroît inefficace : comme toujours en pareil cas, les règlements aberrants sont vite contournés, pour le plus grand profit de douteux intermédiaires, trafiquants de faux papiers et usuriers... Cette politique sans envergure est commune à tous les gouvernements de l'entre-deux-guerres jusqu'à l'arrivée du Front Populaire. Surtout connu, pour ce qui concerne l'Algérie, pour son incapacité à imposer le modéré projet VIOLLETTE, le gouvernement de Léon BLUM est aussi l'auteur d'un décret annulant les mesures prises par ses prédécesseurs en matière d'immigration algérienne, revenant ainsi à la loi votée en 1914; un acte d'autant plus courageux que contraire aux desiderata du Gouvernement Général d'Alger, des colons et des communes accueillant les immigrés tout à la fois...

Ainsi donc, malgré les obstacles juridiques, malgré l'opposition farouche des propriétaires terriens et des industriels algériens, qui ne désarment pas, les Algériens imposent, c'est le mot, leur présence en France, et ceci dès l'entre-deux-guerres. Pendant deux décennies, des dizaines de milliers de pionniers (sans doute cent cinquante à deux cent mille hommes différents) allaient tisser les réseaux, baliser les lieux, instaurer les bases, bref, préparer méthodiquement le déferlement de l'après-guerre.

⁶ De 1916 à 1918, l'ensemble des mouvements, y compris ceux concernant les civils, se fit sous la seule houlette de l'administration.

QUITTER LE BLED...

Diverses sont les causes qui poussent ces hommes à traverser, derechef ou pour la première fois, la Méditerranée. Si les dépossessions foncières (senatus-consulte, loi Warnier, séquestres etc...) et le bouleversement des pratiques traditionnelles d'agriculture entraînés par la colonisation ainsi que les causes démographiques sont les éléments les mieux repérés, il convient de les invoquer avec nuance. S'y ajoutent des éléments plus conjoncturels, comme la grave famine de 1921. D'autres causes encore, plus difficiles à mettre à jour, ne doivent pas être négligées : désir de liberté vis-à-vis de structures sociales pesantes, affirmation du droit au mouvement inscrit dans la loi mais contesté par les colons, etc... Tel ou tel aspect prédomine selon la région et il n'est pas possible de déterminer un modèle universel des causalités.

L'étude des origines, effectuée à cinq dates différentes (1921 - 1923 - 1926 - 1931 - 1936) et affinée jusqu'à l'échelle du douar permet de préciser ou de renouveler les données disponibles sur la chronologie de l'entrée en lice des différentes régions d'Algérie. Contrairement à l'idée répandue, les ancêtres que sont, dans le domaine de l'émigration, les grands Kabyles du Djurdjura, sont vite rejoints, à Lyon, par leur voisins de petite Kabylie, puis par des migrants arabes : hautes plaines du Constantinois (Eulmas, les plus nombreux à partir de 1936), Ziban (Ouled Djellal, Sidi Khaled...), régions de Barika et de M'sila... Pas plus que les migrations intra-françaises du XIX^{ème} siècle dont elle a pris le relais, l'immigration algérienne ne se fait sous la forme de l'arrivée dans le désordre de milliers de travailleurs sans projet. C'est une immigration organisée, plus ou moins fortement structurée selon les régions, mais pensée par des acteurs qui ne se contentent pas de subir au jour le jour les effets des fluctuations macro-économiques ou démographiques bien réelles, mais au sein desquels ils inscrivent un projet qui leur est

propre. Les déterminations à l'origine des choix migratoires peuvent être reliées aux caractéristiques économiques et sociales des régions d'origine. L'immigré du monde trop plein des contreforts de la vallée de la Soummam ne se recrute pas toujours dans les familles les plus démunies; il est propriétaire, même microfundiaire (salarial agricole et métayage sont ici quasi inexistantes). Son émigration est, au départ, une émigration de maintien des structures sociales : il peut s'agir d'éteindre une dette, de lever une hypothèque ou d'agrandir un bien trop petit, à une date où de nombreuses terres colonisées sont à vendre. Une émigration qui inclut donc, dans sa version initiale, un projet de retour, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse constituer aussi un échappatoire plus ou moins conscient à l'enfermement clanique et à l'autorité des ancêtres. L'émigré des hautes plaines constantinoises est tout différent. Salié agricole presque à coup sûr, il appartient à une société qui s'effrite sous le poids de la colonisation (plus que des colons, les terres appartenant souvent ici à des grands propriétaires arabes). C'est probablement sans espoir de voir se renverser le processus de prolétarianisation des *fellahs* en cours depuis cinquante ans et donc avec un projet de retour plus aléatoire qu'il quitte un monde où les solidarités sont rompues.

... POUR L'ELDORADO LYONNAIS

Ces hommes aux motivations différentes vont donner le jour, en métropole, à des types d'immigrés bien distincts. L'examen des manières dont ils investissent la ville fait découvrir une multiplicité de situations. A Lyon, le quartier de la Part-Dieu⁷, couramment qualifié de *Medina*, n'a rien de la plaque tournante accueillant indistinctement tous les immigrés algériens arrivant à Lyon que l'on pourrait imaginer. Il est le fief des ressortissants de certaines régions

⁷ Dans son acception d'époque, c'est-à-dire la zone située entre les cours Gambetta et Lafayette au Sud et au Nord, le cours de la Liberté et la voie de chemin de fer de Lyon à Genève à l'Ouest et à l'Est.

seulement. La concentration⁸ est une caractéristique propre au quartier, mais non au logement algérien en général : quand à La Part-Dieu on s'agglutine, à Montchat, quartier voisin, on s'étale, quelle que soit la conjoncture. De même, les situations professionnelle et familiale des migrants sont-elles nettement distinctes selon le lieu où ils s'implantent, tous ces éléments se recoupant eux-mêmes avec l'origine et avec cette variété des déterminations à l'origine des migrations précédemment évoquée. Quand les Kabyles de Dra el Mizan, issus d'un monde très balisé, où l'individu n'a guère d'autonomie, s'entassent - par rotation seulement - dans les garnis sordides de la banlieue sud de Lyon, et ne quittent pas plus souvent la condition de manœuvres qu'ils ne se marient, les migrants des hautes plaines ou des régions où l'émigration n'est encore qu'un phénomène sporadique, s'éparpillent dans la ville, trouvent à se loger hors des garnis, tentent parfois leur chance dans le commerce et, bien plus souvent que les précédents, prennent femme.

Globalement, l'immigration algérienne des années 20 est bien conforme à l'image que l'on a d'elle. Les hommes sont manœuvres, "tournent" beaucoup entre l'Algérie et la France, et vivent le plus souvent en célibataires. Mais la succession de vagues successives de migrants (anciens de la guerre de 14, immigrés des grosses cohortes des années 20, immigrés de la crise... immigrés de régions nouvelles...) cache une sédimentation progressive, et si l'image de la noria reste globalement opératoire jusqu'en 1931, il n'empêche que, comme ce fut le cas pour les migrations françaises vers 1900, elle finit par se tarir : l'étude des itinéraires individuels qui ont pu être reconstitués montre comment les "oiseaux de passage" se transforment, sans forcément l'avoir voulu, en sédentaires. Le suivi longitudinal et la comparaison des coupes transversales permettent d'assister à la naissance d'un type d'immigré algérien proche de

⁸ mesurée par le nombre d'Algériens par logements, le nombre d'Algériens par immeuble, leur nombre par rue, le nombre de rues concernées...

l'ouvrier français, mais destiné à être, à son tour, occulté par les grandes arrivées des années 50. A la fin des années 30, en effet, la communauté algérienne n'est plus seulement la masse en perpétuel mouvement à laquelle les pouvoirs publics croient encore avoir affaire. Il s'agit d'une population beaucoup plus contrastée qu'elle ne l'était quinze ans plus tôt. D'un côté, un noyau d'hommes anciens à Lyon (20 à 30 % de l'ensemble des recensés de 1936 ?), qui a préféré courber l'échine plutôt que de rentrer au pays avec l'arrivée de la crise, et qui, parfois, commence à acquérir un début de qualification professionnelle⁹, à sortir du provisoire, malgré la dureté des temps : en 1936, un Algérien sur huit vit, à Lyon, avec sa famille (dans 15 % des cas, l'épouse est algérienne); de l'autre, une masse de nouveaux arrivants (l'immigration, quasiment tarie depuis 1931, reprenant avec force dans le dernier trimestre de 1935), qui reproduisent les caractéristiques qui étaient celles de leurs prédécesseurs dix ou quinze ans auparavant, aggravées par l'existence d'un chômage dramatique, inconnu alors

Cette étude quantitative de la population algérienne immigrée incite donc à tenir compte de différents facteurs souvent négligés dans les études sur l'immigration, et qui sont pourtant décisifs. Certains comportements ne peuvent s'expliquer que si l'on prend en compte le projet qui est celui des immigrés : la question "que viennent-ils faire en France ?" n'est pas aussi insignifiante qu'il y paraît et n'appelle pas une réponse unique. Ne pas la poser ou y répondre trop vite amène à des confusions dans l'interprétation des phénomènes constatés. Le rôle du temps est, lui aussi, fondamental, d'où l'intérêt d'un raisonnement par cohorte, qui permet de distinguer les vagues d'arrivées différentes, que la coupe transversale occulte.

⁹le petit commerce, bien que jouant une fonction sociale très importante, n'est plus à cette date la seule voie possible pour sortir de l'usine. Une mobilité sociale ascendante, limitée mais réelle, se fait jour en milieu ouvrier.

LA COMMUNE MIXTE DE LYON

L'accueil de ces migrants est laissé, à Lyon, au bénévolat, jusqu'à la fin de l'année 1934, le Conseil Général ayant toujours refusé de voter, comme le lui demandait le ministère, les crédits nécessaires à l'ouverture d'un Service des Affaires Nord-africaines du type de celui qui existait à Paris depuis 1925. Ainsi laissé libre, le champ fut occupé par un "Comité pour la protection des travailleurs nord-africains", officine animée par un fonctionnaire de police, qui fit officieusement fonction de service préfectoral jusqu'à son officialisation en 1934. Ce service contribua à exclure progressivement les Algériens de tous les circuits administratifs et d'assistance auxquels ils avaient droit en tant que Français, réunissant sous la houlette d'un homme aux tendances mégalomaniaques évidentes des pouvoirs exorbitants de nature policière (police spéciale), administrative (délivrance des cartes d'identité...), sociales (distribution des secours en nature en cas de chômage...), voire judiciaire... Malgré les protestations d'associations comme la Ligue des Droits de l'Homme, le "caïd" dirigea de 1926 à 1936 ce que les Algériens avaient surnommé "la Commune Mixte de Lyon", en référence au système d'exception en vigueur en Algérie. Son action, censée fournir aux Algériens les moyens d'une vie décente en métropole, consista en réalité à les marginaliser en les faisant employer comme briseurs de grève ou de tarifs par le patronat le plus réactionnaire de l'agglomération. Des incidents nombreux entre syndiqués français et jaunes algériens émaillent toute cette période, allant même jusqu'à causer mort d'homme en mai 1934. C'est encore au Front Populaire que les Algériens durent la suppression de cette officine, remplacée par un service plus régulier mais totalement impuissant, l'offre d'emploi patronale en direction des Algériens s'étant dès lors déplacée vers un service de placement clandestin tenu par le P.S.F., que ceux-ci étaient nombreux à fréquenter. Pendant l'hiver 1937, l'incapacité du

service préfectoral à placer les Algériens, conjuguée à l'intensité des arrivées nouvelles, provoquèrent une véritable famine dans la population algérienne de Lyon, à laquelle il ne fut pallié qu'en dernière minute par la distribution de plusieurs centaines de repas gratuits par jour.

Dans ce contexte se structurèrent, à Lyon comme à Paris, les premières organisations politiques nationalistes, Etoile Nord-Africaine, Union Nationale des Musulmans Nord-africains, Parti du Peuple Algérien... C'est de la frange des immigrés arrivés en France dès le début des années 20 que se dégagèrent la poignée de responsables, souvent mariés à des Françaises et propriétaires de cafés, qui anima ces organisations dont l'action principale consista à lutter contre le Service des Nord-Africains et ses méthodes douteuses. Souvent mal formés, guère soutenus par la Gauche française avant le changement de tactique de l'Internationale Communiste et la naissance du Front Populaire, les dirigeants nationalistes ne rencontrèrent pas toujours chez leurs compatriotes un écho proportionnel à l'énergie déployée, malgré diverses visites de MESSALI HADJ dans l'agglomération : peu instruits, souvent réfractaires au discours très marqué par le style de l'Internationale des dirigeants parlant en leur nom, sensibles au côté social de la politique menée par le Service des Nord-Africains, qui venait seul pallier un peu une misère parfois immense, les Algériens constituaient des recrues de choix pour l'extrême-droite française. Dans ce contexte, l'action de l'Etoile Nord-Africaine et des organisations qui lui succédèrent, quelles que soient leurs contradictions et leurs difficultés, apparaît bien comme l'affirmation de la dignité de la communauté immigrée algérienne.

Geneviève GUILBAUD
Centre Pierre Léon.